

L'Europe tente de sauver ses ressources halieutiques, mais emploie-t-elle les bons outils ?



Depuis le début de l'année 2015, la Politique Commune de Pêche (PCP) s'est encore durcie avec l'entrée en vigueur du « Rendement Maximal Autorisé » (RMD). Cela signifie que les pêcheurs ne devront pas pêcher plus que ce que le stock actuel peut produire dans l'année. Par cette réforme les députés ont cherché à garantir que les stocks se reconstituent d'ici 2020, qu'ils dépassent les niveaux de RMD, et qu'ils soient durables les années suivantes.

Pourquoi renforcer encore la réglementation sur la pêche ?

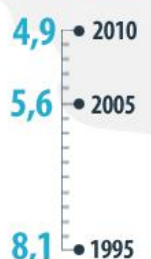
Aujourd'hui, on constate une hausse de la production et l'épuisement des réserves. Le poisson est un aliment en vogue en raison de son faible bilan calorique et ses bienfaits réputés sur la santé. Un Européen en mange deux fois plus qu'en 1995, soit 16,3 kilos par habitant. Si l'industrie poissonnière dans l'Union Européenne ne contribue qu'à environ 1% du Produit National Brut de l'UE, elle emploie tout de même 400 000 pêcheurs et aquaculteurs, sans compter le nombre important d'emplois dans les activités en aval de l'industrie agroalimentaires. Ainsi, rien qu'en France, le secteur de la pêche représente 1,1 milliard d'Euros de chiffres d'affaires.

Malgré les réglementations pour préserver les ressources halieutiques mises en place depuis le début des années 2000 et surtout le tournant de la réforme de la commissaire européenne Maria Damaki, 68% des stocks de poissons sont toujours concernés par la surpêche en Europe. C'est-à-dire que le rythme de pêche actuel empêche le maintien d'un volume de poissons suffisant pour permettre leur reproduction. Ce sont donc des milliers d'emplois qui sont menacés dans un avenir proche.

LA MER EST PLEINE DE POISSONS... OU PAS?

La pêche dans l'UE

Prises en millions de tonnes



Quels pays pêchent le plus?



3 poissons les plus pêchés



Espèce la plus menacée



Zones où l'on pêche le plus

en 2009 volume en kilotonnes, poids vif



Y aura-t-il toujours du poisson à pêcher?



Est-ce que la PCP préservera les besoins en poisson des générations futures ?

Toutefois des effets pervers de la réglementation se font déjà sentir : les quotas entraînent le phénomène dit « de rejet » par les pêcheurs.

Ainsi, ces derniers étant soumis à un poids maximum de poisson par campagne de pêche, ils vont vouloir maximiser la valeur commerciale du contenu de leurs cales. Si les premiers poissons pêchés sont trop petits ou sont des espèces qui se vendent moins cher que les poissons suivants, ils rejettent à la mer les poissons non désirés. Ce gâchis de poissons aptes à la consommation est régulièrement décrié comme une absurdité du système de contrôle actuel. Difficile à estimer, les rejets représenteraient entre 20% et 50% des quantités totales débarquées. Depuis 2014 les pêcheurs doivent ramener à terre toutes leurs captures. A partir de 2015 un calendrier sera mis en place pour définir des dates d'interdiction pour les différentes pêches. Il s'échelonne jusqu'en 2017 pour permettre aux pêcheurs de prendre le temps de s'adapter aux nouvelles règles.

Le parlement préconise aussi la sélectivité des engins, la modernisation des navires et de leurs technologies ainsi que les plans de gestion pour éviter ce phénomène de rejets. Mais selon l'eurodéputée socialiste française Isabelle Thomas, membre de la commission de la pêche, ce projet de loi « *légalise la commercialisation des rejets transformés en farines animales, et il ne ressuscitera pas les poissons.* »

Finalement c'est l'intervention même des politiques sur l'industrie de la pêche qui aurait favorisé le vidage des mers. En vingt ans, l'Union Européenne a dépensé 3,5 milliards d'euros pour réduire ses flottes, alors que les volumes pêchés ont augmenté. « On a cassé les petits bateaux qui ne faisaient pas de mal aux stocks, pour les remplacer par des bateaux-usines gigantesques », analyse Stéphan Beaucher, conseiller de l'ONG Océan 2012. Greenpeace estime que « la future PCP ne laisse aucune place à la petite pêche ou à la pêche artisanale » ce qui aurait un effet négatif sur l'économie puisqu'en dix ans, le secteur a perdu 20 000 emplois.

En tous les cas, le partage des richesses de la mer ne peut se penser qu'à une échelle mondiale. En effet l'UE importe 80% des produits de mer consommés par ses habitants. Surtout, l'UE a négocié plusieurs accords de pêche avec des pays extérieurs. Si ces derniers doivent bénéficier aux deux parties, la polémique récente sur la renégociation du contrat de pêche du thon fin 2014 entre l'UE et le Sénégal démontre les tensions internationales sur le contrôle des ressources poissonnières.

Plus de détails sur les lois européennes :

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20130201FCS05558/6/html/Stop-%C3%A0-la-surp%C3%A0che-les-d%C3%A9put%C3%A9s-se-prononcent-en-faveur-d'une-r%C3%A9forme-ambitieuse>

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements/index_fr.htm

Et sur l'accord entre le Sénégal et l'UE négocié en Novembre 2014 :

<http://geopolis.francetvinfo.fr/polemique-sur-les-accords-de-peche-entre-le-senegal-et-lunion-europeenne-35365>

http://bruxelles.cta.int/index.php?option=com_k2&id=9183:signature-accord-de-peche-senegal-ue-20-novembre-2014&view=item&Itemid=0